



Non versement du capital décès

Par **Patrick**, le **17/01/2012** à **19:07**

Bonjour,

Voilà ma question. Mon beau père est décédé courant novembre 2011. Nous avons contacté la caisse du RSI, afin de percevoir le capital décès, ma belle mère ayant un faible revenu. La réponse de la caisse est que mon beau père durant sa retraite a travaillé 20 jours, deux années consécutives dans une coopérative agricole. La MSA nous explique qu'il n'a pas cotisé pour leur caisse de retraite étant déjà retraité. Nous avons donc relancer la caisse RSI qui reste sur sa position, nous rappelant que c'est sa dernière activité. Nous ne comprenons pas car il cotise depuis l'age de 15 ans, a pris sa retraite en 1995, et n'était plus en activité lors de ces 20 jours fait dans la coopérative.

J'ai essayé d'être le plus concis possible, je vous serai gré de m'apporter une réponse.
Le beau fils, M. DONEDA